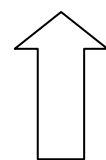


ORIENTATIONS GRAPHIQUES INDICATIVES

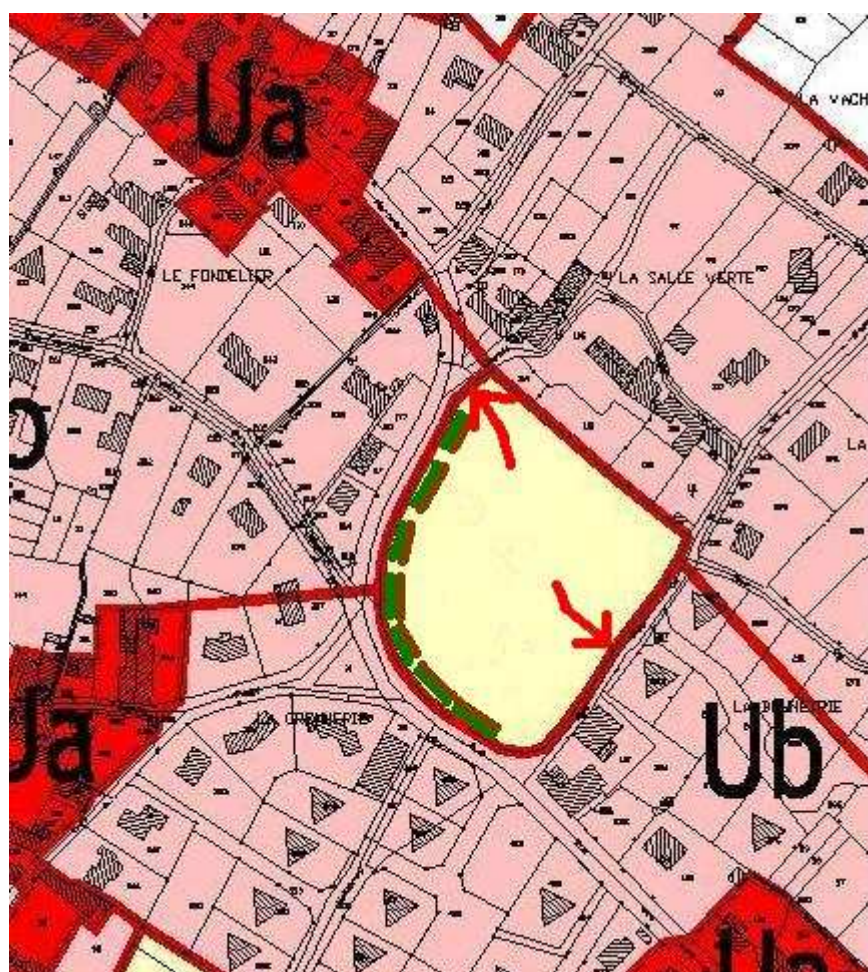
COMMUNE DE Saint-Michel-le-Cloucq

SECTEUR de : **La Meilleraie Centre**


Avril 2011



NORD



Légende orientations

 Haie à créer ou maintenir

 Voie douce à prévoir

 Principe de voirie ou jonction

 Sortie véhicule interdite

ORIENTATIONS ECRITES OPPOSABLES :

Orientations générales communales :

1. Respecter le paysage environnant (point de vues, topographie...)
2. Réduire les surfaces imperméabilisées, le linéaire des voiries et réseaux
3. Assurer les jonctions avec la voirie structurante et les opérations limitrophes, éviter les impasses.
4. Maîtriser l'écoulement des eaux pluviales sans aggraver le volume et la qualité des effluents
5. Favoriser les liaisons douces, notamment vers le centre du village
6. Maintenir la végétation existante, privilégier les espaces plantés d'essences locales et ou ornementales à l'engazonnement.
7. Favoriser les clôtures végétales et les noues (fossés à pente faible)
8. Créer des espaces utiles et supprimer les trottoirs inappropriés
9. Réduire les consommations d'éclairage public (balisage, variateur de tension...), éviter les éclairages inutiles (boules sans réflecteur)
10. Favoriser les orientations des maisons en façade sud.

Orientations particulières au secteur :

1. Prévoir une rue traversante qui s'intègre au réseau viaire
2. Une voie douce et un aménagement paysager le long de la route départementale. Cet aménagement paysager ne doit pas entraver la visibilité.